



Allo Chalet Inc.

Signature demandée le 21 Octobre 2024

Location Chalet du Loup

Entreprise : Allo Chalet Inc.

allochaletlocation@gmail.com

340 Rue Du Marché, SAINT-FELIX-DE-VALOIS,

QC, J0K2M0

450-365-5923

Destinataire : Allo Chalet

allochaletlocation@gmail.com

Ce contrat existe entre Allo Chalet Inc. (l'«Entreprise») et Allo Chalet (le «Client») en date du 2024/10/21.

Location court terme

Conditions générales

Période de location

Arrivée :

(à 16h00 minimum)

Départ :

(à 11h00 maximum)

*Une arrivée anticipée ou un départ tardif sans l'accord du propriétaire entraîneront des frais de 75\$/heure. De 15 à 59 minutes sera facturé 1 heure.

Initiales du destinataire

Paiement

Montant de la location avant taxes :

Montant total de la location avec taxes :

Versements :

Dépôt de sécurité : 250\$

*Le dépôt de sécurité sera remboursé après le départ des locataires si toutes les conditions et règlements ont été respectés (le délais est entre 1 et 7 jours)

*Paiement du dépôt par Virement Intérac uniquement à allochaletlocation@gmail.com

Initiales du destinataire

Nombre de personnes

Nous acceptons jusqu'à 12 personnes. Les animaux sont acceptés.

Nombre de lits inclus : 5

Initiales du destinataire

Adresse du Chalet du Loup

Le Chalet du Loup est situé sur le chemin du moulin à St-Alexis-des-Monts. Il est à 20 minutes du village.

L'adresse sur le contrat est l'adresse du bureau de Allo Chalet Inc.

Le code de porte vous sera envoyé quelques jours avant votre arrivée.

Initiales du destinataire

CONDITIONS ET RÈGLEMENTS

Le LOCATAIRE ou ses invités se doivent de respecter l'environnement de la location et les

alentours. Ils ne doivent pas nuire à la qualité de vie des voisins en dérangeant ou en ennuyant ceux-ci, ou en les mettant en danger, ni d'utiliser les lieux pour des actes contredisant la loi ou allant à l'encontre de la morale. Il n'est pas autorisé de se promener sur les terrains privés des voisins et de faire du bruit pouvant incommoder le voisinage après 22hrs. Toutes plaintes de la part de ceux-ci annuleront immédiatement le remboursement du dépôt de sécurité.

Pendant tout son séjour, le locataire est responsable de la propriété et de son contenu, en gardant les lieux en état de propreté exemplaire. À son départ, tous les objets, mobiliers et les murs/planchers ou tout ce qui compose le chalet doivent être dans leur état initial, ainsi qu'à leur emplacement initial. Toute usure prématurée, bris ou dommage seront remplacés et/ou réparés par le propriétaire aux frais du locataire. Le locataire doit informer le propriétaire de tout sinistre, dégradation mineure, bris ou anomalie. Il doit également le déclarer avant son départ.

NETTOYAGE ET ENTRETIEN : Le service de nettoyage et d'entretien se fait lors du changement de locataire, soit le même jour ou quelques jours après. Avant de quitter les lieux, nous demandons aux locataires quelques consignes :

1. Jeter vos ordures
2. Fermer toutes les portes extérieurs, porte-patios et fenêtres, et les barrer.
3. Ne pas refaire les lits utilisés et laissez vos draps sur les lits
4. Nous acceptons les animaux sans frais supplémentaires, mais svp si vos animaux perdent beaucoup de poils nous demandons que vous passiez une balayeuse avant de quitter sur toutes les surfaces (sols et divans)

Voici d'autres règlements :

- Les feux d'artifices sont interdits en tout temps.
- Un employé pour le spa, la tonte du gazon, le déneigement ou pour tout autre service pourrait venir sur les lieux en tout temps pour l'entretien.
- Veuillez prendre note que tous nos chalets sont classifiés comme non-fumeur.
- Vous devez jeter les mégots de cigarette dans le cendrier extérieur à cet effet.
- Si vous utilisez les divan-lits, vous devez mettre un protège-matelas disponible dans le chalet. En principe il est déjà sur le matelas. Avisez-nous s'il n'y est pas.
- Animaux acceptés sous conditions; mentionnées lors de la location. Toujours sous supervision, attachés à l'extérieur et les excréments doivent être ramassés avant votre départ.
- Aucun animal n'est permis dans le spa (frais de nettoyage et frais pour nouveaux filtres en sus).
- Laver vos pieds avant de rentrer dans le spa
- Si le SPA doit être vidangé (bris de vitre, saleté excessive, etc..) une charge supplémentaire de 250\$ sera appliquée aux frais du locataire + les frais du technicien (temps et matériel si nécessaire).
- Aucun enfant de moins de 16 ans n'est permis dans le spa, sauf si supervision d'un adulte.

- Vous devez mettre les cendres après l'utilisation du foyer intérieur dans la petite poubelle de métal noire à cet effet.
- Le nombre d'occupants mentionnés lors de la signature du contrat doit être respecté. Si des personnes s'ajoutent le locataire est dans l'obligation d'en aviser Allo Chalet.
- Il est strictement interdit d'avoir en votre possession et de se servir des armes incluant paint-ball et carabine à plomb.
- L'âge minimum pour les groupes de jeunes adultes est de 21 ans et plus.
- Les partys sont interdits. Le but de nos installations est en premier lieu de villégiature, le repos et la tranquillité. Toute musique ou bruit pouvant être audible au-delà des limites du terrain sont interdits. Allo Chalet prône le respect du voisinage. Il est aussi interdit d'avoir des invités le jour excédant celui indiqué sur le contrat actuel.
- Il est strictement interdit de couper des arbres, branches "mêmes mortes" par terre ou autour des installations.
- Il est strictement interdit de créer un nouvel espace pour un feu extérieur. Vous devez utiliser l'espace à feu près de la rivière ou le foyer extérieur. Des frais de 150\$ vont être chargés si un nouvel espace à feu est créé.
- Ne rien jeter dans les lavabos, toilette, baignoire et douche de nature à obstruer les canalisations, à défaut de quoi les frais occasionnés pour la remise en service seront entièrement facturés au locataire (ex. tampons, couches, feuilles de papier...)
- En cas de circonstances incontrôlables telles qu'une panne électrique, panne internet, câble de la télévision ou téléphone, Allo Chalet ne se tient pas responsable pour les inconvénients subis.
- Aucun dédommagement et/ou remboursement ne sera accordé au locataire pour une arrivée tardive, un départ anticipé et/ou une erreur de date de la part du locataire.
- Nous recommandons le port des gilets de sauvetage lors de baignade dans la rivière.
- Nous ne sommes pas responsables des accidents, des objets perdus ou volés.
- Tous les prix peuvent être assujettis à des changements sans préavis.
- Le premier versement (50%) est immédiat (et non remboursable) et le deuxième versement se fait 30 jours avant votre arrivée (non remboursable).

Location à long terme (plus de 10 jours) :

1. ☐ Entretien du spa à faire (nous vous aviserons, c'est principalement d'ajouter du chlore)
2. ☐ Service de ménage non inclus pendant le séjour
3. ☐ Mettre le bac de poubelle et de recyclage tous les lundi matin sur le bord du chemin (nous vous aviserons du calendrier)

Non inclus dans les commodités :

- Nous fournissons la literie pour les 5 lits seulement. Vous devez apporter votre literie pour les futons ou divan-lits supplémentaires.
- Accès au garage non disponible
- Bombonne de gaz remplie pour le BBQ (nous en laissons de disponible pour vous, si vous désirez aller la remplir – il se peut qu'elle le soit déjà).
- Papier journal pour les feux non inclus

Pour tout extra, vous devez en faire la demande avant votre arrivée

LE LOCATAIRE convient d'indemniser et de dégager le LOCATEUR de toute responsabilité pour les obligations, pertes ou dommages résultant de torts ou de préjudices causés ou subis sur les lieux loués par le LOCATAIRE, par les occupants ou par les invités, ou résultant du manque de prudence, de la négligence ou de la mauvaise conduite des personnes pénétrant, occupant ou visitant les lieux loués. Le propriétaire ne sera pas tenu responsable des frais médicaux ou de toute autre obligation pour des dommages ou blessures subis sur les lieux. Le dépôt de sécurité vous sera retourné après vérification du chalet lors de votre départ. Seulement si le chalet est remis dans le même état qu'à sa possession (propre sans aucun bris) et s'il n'y a aucune plainte de la part des voisins.

Le présent contrat signé par le locataire et le premier versement doivent nous être parvenu par courrier à allochaletlocation@gmail.com dans les vingt-quatre (24 hrs) heures suivant la réception de la présente par le locataire, sans quoi le propriétaire suspendra la réservation et remettra disponible la période de location visée. LE LOCATAIRE qui enfreint les modalités du présent bail se verra immédiatement refuser l'occupation des lieux et devra réparer tout dommage à ses propres frais, qu'ils aient été causés par l'occupant ou par ses invités.

Initiales du destinataire

Signatures

Ce contrat doit être signé sous forme électronique ou sur copie imprimée. Si ce document est signé sur copie imprimée, il doit être retourné à l'entreprise en guise de copie conforme au dossier. Les signatures électroniques sont acceptées comme des signatures originales dans tous les cas.

En tapant leur nom en guise de signature ci-dessous, les deux parties acceptent les dispositions de cet accord.

Signature de l'entreprise

Nom du titulaire	Annie-Pier Albert
Signature du titulaire	<i>Annie-Pier Albert</i>
Date de signature de l'entreprise	2024/10/21

Signature du destinataire

Nom du destinataire	
Signature du destinataire	
Date de signature du destinataire	